VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction des actions juridiques et des achats

Service commun de la commande publique

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE ORGANISEE PAR DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément les articles L 2122-22 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et L.2122-19 autorisant le Maire à donner délégation de signature à certaines catégories d'agents municipaux

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 Avril 2026 portant délégation donnée à Monsieur le Maire pour accomplir certains actes de gestion et prévoyant la délégation de signature aux fonctionnaires visés à l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que la délégation de signature visée à l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales peut être accordée à la directrice générale des services, aux directeurs généraux adjoints, directeurs et chefs de service ;
- Considérant qu'une délégation de signature peut être accordée aux directeurs, et chefs des services communs, conformément à l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'il convient d'assurer matériellement et dans des conditions de rapidité optimale la bonne marche des services.

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 – Principes généraux

La présente délégation distingue clairement :

- les actes relevant de la **passation** des marchés, accords-cadres et contrats ;
- les actes relevant de leur **exécution**, postérieurement à la notification.

Elle est exercée dans le respect :

- du code de la commande publique ;
- des crédits inscrits au budget ;
- des décisions relevant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice et, le cas échéant, de la commission d'appel d'offres.

Article 2 – Responsabilité et contrôle du délégant

La délégation de signature prévue par le présent arrêté est accordée sous la surveillance et la responsabilité du Maire de Clermont-Ferrand.

Elle ne constitue pas un transfert de compétence.

Les actes signés par délégation sont réputés signés par le Maire.

Le Maire peut à tout moment :

- adresser toute instruction aux délégataires ;
- se réserver la signature de tout acte entrant dans le champ de la présente délégation ;
- modifier ou retirer tout ou partie des délégations accordées.

Les délégataires exercent leur signature dans le respect :

- des compétences de la collectivité ;
- des crédits inscrits au budget ;
- du périmètre fonctionnel et des responsabilités qui leur sont confiées.

Article 3 – Pilotage de la fonction achat

Le service commun de la commande publique assure le pilotage de la fonction achat pour la Ville de Clermont-Ferrand

À ce titre il veille notamment :

- à la cohérence juridique et économique des procédures d'achat ;
- à la mutualisation des besoins entre directions ;
- à l'optimisation économique des marchés ;
- au respect de la stratégie d'achat de la collectivité.

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

Les directions et services coopèrent avec le service commun de la commande publique pour l'identification des besoins, la programmation des achats et la mise en œuvre des procédures.

Article 4 – Programmation des achats

Les directions et services transmettent au service commun de la commande publique une programmation prévisionnelle de leurs achats selon des modalités définies par instruction interne.

Cette programmation a pour objet :

- d'anticiper les procédures ;
- d'identifier les possibilités de mutualisation ;
- d'améliorer la planification des marchés.

TITRE II - DÉLÉGATION EN MATIÈRE DE PASSATION

Article 5 – Champ de la délégation

La délégation est limitée aux marchés, accords-cadres et contrats dispensés de publicité, conclus :

- sur le fondement de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique ;
- dans le cadre d'une procédure adaptée sans publicité avec mise en concurrence par sollicitation de devis.

Sont exclus du champ de la présente délégation :

- les marchés y compris subséquents et accords-cadres issus d'une procédure adaptée avec publicité au sens du code de la commande publique ;
- les marchés y compris subséquents et accords-cadres issus d'une procédure formalisée au sens du code de la commande publique ;
- les marchés et accords-cadres issus d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables excédant le seuil de dispense de publicité.

Article 6 – Déclaration des achats

Pour tout achat relevant du Code de la commande publique supérieur à 10 000 € HT, une déclaration préalable ou concomitante auprès du service commun de la commande publique est obligatoire.

Cette déclaration a pour objet :

- d'assurer la traçabilité des achats ;

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

- de garantir le respect des règles de la commande publique ;
- de favoriser la mutualisation des besoins ;
- de permettre le pilotage de l'activité achat.

Les modalités pratiques sont précisées par instruction interne.

Article 7 – Actes pouvant être signés par délégation

Dans les limites prévues par le présent arrêté peuvent être signés :

- lettres de consultation ;
- lettres d'invitation à soumettre une offre ;
- demandes de compléments de candidatures ;
- courriers de négociation ;
- demandes de précisions sur les offres ;
- demandes de justification d'offres anormalement basses ;
- courriers de prolongation de validité des offres.

Ainsi que pour tout achat relevant du Code de la commande publique inférieur à 10 000 € HT :

- courriers d'attribution ;
- courriers de rejet et communication des motifs ;
- courrier informant d'une déclaration sans suite ;
- pièces contractuelles et courriers de notification.

Article 8 – Actes exclus de la délégation

Demeurent de la compétence exclusive du chef du service de la commande publique et du Directeur des actions juridiques et des achats pour tout achat relevant du Code de la commande publique supérieur à 10 000 € HT :

- courriers d'attribution ;
- courriers de rejet et communication des motifs ;
- courrier informant d'une déclaration sans suite ;
- pièces contractuelles et courriers de notification.

Article 9 – Niveaux de délégation en matière de passation

La délégation de signature est accordée selon les niveaux suivants :

- **NIVEAU 2 : Directeur Général Adjoint :**

 Marchés, accords-cadres et contrats dispensés de publicité dont le montant est **supérieur à 25 000 € HT et inférieur ou égal à 60 000 € HT.**

- **NIVEAU 3 : Directeurs :**

 Marchés, accords-cadres et contrats dispensés de publicité dont le montant est **supérieur à 10 000 € HT et inférieur ou égal à 25 000 € HT.**

- **NIVEAU 4 : Chefs de service (hors responsables de pôle de proximité) :**

 Marchés, accords-cadres et contrats dispensés de publicité dont le montant est **inférieur ou égal à 10 000 € HT**

La délégation ne peut être exercée que pour les achats relevant du périmètre de responsabilité budgétaire du délégataire.

TITRE III - DÉLÉGATION EN MATIÈRE D'EXÉCUTION

Article 10– Principes

Les actes d'exécution s'entendent comme **l'ensemble des actes intervenant postérieurement à la notification du marché** et nécessaires à sa mise en œuvre administrative, financière, technique et contractuelle.

Les délégations prévues au présent titre s'exercent dans le respect :

- du code de la commande publique ;
- des stipulations contractuelles des marchés, accords-cadres et contrats ;
- des crédits régulièrement inscrits au budget ;
- des décisions relevant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice et, le cas échéant, de la commission d'appel d'offres.

Article 11 – Actes réservés à l'élu en charge de la commande publique

Demeurent de la compétence exclusive de l'élu en charge de la commande publique :

- les avenants entraînant une augmentation du montant contractuel ;
- les modifications unilatérales du contrat ;
- les décisions de résiliation ;
- les décisions de non-reconduction.

Lorsqu'ils concernent :

- des marchés y compris subséquents et des accords-cadres issus d'une procédure adaptée avec publicité au sens du code de la commande publique ;
- des marchés y compris subséquents et des accords-cadres issus d'une procédure formalisée au sens du code de la commande publique ;

- des marchés et accords-cadres issus d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables excédent le seuil de dispense de publicité

Ces décisions ne peuvent faire l'objet d'aucune subdélégation.

Article 12 – Actes réservés au service commande publique

Demeurent de la compétence exclusive du chef du service de la commande publique et du Directeur des actions juridiques et des achats :

Les actes de sous-traitance notamment :

- formulaires DC4 ;
- décisions d'acceptation du sous-traitant ;
- agrément des conditions de paiement ;
- certificats de cessibilité de créance.

Les avenants notamment :

- la signature des actes modificatifs sans incidence financière ;
- la signature des actes modificatifs des marchés, accords-cadres et contrats avec incidence financière, après décision du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice et, le cas échéant, après avis de la commission d'appel d'offres ;

Lorsqu'ils concernent :

- des marchés y compris subséquents et des accords-cadres issus d'une procédure adaptée avec publicité au sens du code de la commande publique ;
- des marchés y compris subséquents et des accords-cadres issus d'une procédure formalisée au sens du code de la commande publique ;
- des marchés et accords-cadres issus d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables excédant le seuil de dispense de publicité

Article 14 – Catégories d'actes d'exécution

Afin de clarifier l'exercice des délégations en matière d'exécution des marchés, accords-cadres et contrats, les actes postérieurs à la notification sont classés en deux groupes :

- **Groupe 1 – Actes courants d'exécution**

 Relèvent de cette catégorie les actes nécessaires au fonctionnement normal du marché, sans modification de son économie générale :

 - Bons de commande ;
 - Engagements comptables ;
 - Ordres de service sans incidence financière ;

- Application des pénalités contractuelles ;
- Procès-verbaux de réception ;
- Décomptes généraux non contestés ;
- Certificats administratifs liés à l'exécution.

- **Groupe 2 – Actes modificatifs**

 Relèvent de cette catégorie et dans les limites des articles 11 et 12 :

 - avenants
 - décisions d'affermissement
 - ordres de service avec incidence financière
 - mises en demeure
 - prolongations de délais
 - actes modifiant l'équilibre économique du contrat

Article 15 – Niveaux de délégation en exécution

La délégation de signature en matière d'exécution des marchés, accords-cadres et contrats relevant du Code de la commande publique s'exerce dans la limite des plafonds financiers suivants :

- **NIVEAU1 : Directeur Général des Services**

 Actes du **Groupe 1** supérieur à 100 000 € HT et au plus égal à **216 000 € HT** et actes du **Groupe 2,** au plus égal **à 216 000 € HT.**

- **NIVEAU 2 : Directeur Général Adjoint :**

 Actes du **Groupe 1** supérieur à 60 000 € HT et au plus égal à **100 000 € HT** et actes du **Groupe 2**, au plus égal à **100 000 € HT.**

- **NIVEAU 3 : Directeurs :**

 Actes du **Groupe 1** supérieur à 25 000 € HT et au plus égal à **60 000 € HT** et actes du **Groupe 2**, au plus égal à **60 000 € HT.**

- **NIVEAU 4 : Chefs de service**

 Actes du **Groupe 1** uniquement, supérieur à 5 000 € HT et au plus égal à **25 000 € HT.**

Ces plafonds s'appliquent **en complément des limites définies pour chaque type d'acte** dans les articles 11 et 12 et doivent être respectés pour toute signature en matière d'exécution.

Lorsque l'organisation d'une direction ne comporte pas l'un des niveaux hiérarchiques mentionnés au présent article, les délégations de signature correspondantes sont exercées par le niveau hiérarchique immédiatement supérieur, dans le respect des plafonds financiers et des catégories d'actes applicables à ce niveau.

Cette faculté ne saurait avoir pour effet de modifier la répartition des compétences ni d'étendre le périmètre des délégations au-delà de celles expressément prévues par le présent arrêté

TITRE IV DÉSIGNATION DES DÉLÉGATAIRES

Article 16 – Désignation des délégataires et suppléance

Les délégations de signature sont accordées nominativement aux agents figurant dans les annexes au présent arrêté, établies par Direction Générale Adjointe.

Chaque annexe précise :

- le nom et le prénom du délégataire ;
- sa fonction ;
- son niveau de délégation ;
- le plafond financier applicable ;
- les modalités de suppléance.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un délégataire, la signature est exercée par son supérieur hiérarchique direct dans la limite de ses propres attributions.

Toute modification fait l'objet d'un arrêté modificatif portant sur l'annexe concernée.

Article 17 : Surveillance et responsabilité

La présente délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire. Elle est consentie pour la durée du mandat et peut être retirée à tout moment.

Article 18 : Formalités de publication

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le Département et publié au recueil des actes administratifs de la Ville de Clermont-Ferrand et/ou affiché selon les modalités prévues par le CGCT.

Article 19 : Exécution

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera faite à Monsieur le Trésorier de la Ville de Clermont-Ferrand.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 AVR 2026

Le Maire,

Julien BONY

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte

- Notifié le

- Transmis au représentant de l'Etat le 29 AVR 2026

- Affiché le

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

ANNEXES

Pour la Direction Générale des Services

- Les plafonds financiers indiqués correspondent aux limites maximales pour la signature en matière de passation et d'exécution des marchés, accords-cadres et contrats.
- La suppléance s'exerce uniquement en cas d'absence ou d'empêchement du délégataire.
- Toute modification (nouveau délégataire, changement de plafond ou de suppléance) fait l'objet d'un arrêté modificatif et d'une mise à jour de l'annexe.
- Cette annexe regroupe toutes les informations nécessaires pour le suivi administratif, le pilotage de la fonction achat et le respect des plafonds de délégation.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Agnès FROMENT	Directrice Générale des Services	**Exécution :** Groupe 1 & 2	E : 216 000	Robert PAGES
Jérôme MEYNADIER	Directeur des Actions Juridiques et des Achats	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directrice Générale des Services
Florian TROISPOUX	Responsable du Service de la Commande Publique	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur des Actions Juridiques et des Achats
Régis AUZARY	Responsable du Service Juridique	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur des Actions Juridiques et des Achats

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Stéphane COLONEAUX	Directeur de la Prévention et de la Tranquillité Publique	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directrice Générale des Services
Jean-Damien COLOMBEAU	Directeur de l'Innovation et de la Participation	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directrice Générale des Services
Marie SANSANO	Responsable du Service Programmes	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de l'Innovation et de la Participation
Claude HANCLOT	Responsable du Service Documentation	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de l'Innovation et de la Participation
Fanny DESSOLIN	Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directrice Générale des Services
Mélanie RIERA	Responsable du Service des Affaires Institutionnelles	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles
Sylvie FAYET	Responsable du Service Elections / Recensement	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Nathalie AGUILAR	Responsable du Service Archives	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles
Catherine CHABANON	Directrice des Finances et du Conseil de Gestion	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directrice Générale des Services
Ephraëm AKOLEY	Responsable du Service Pilotage Budgétaire et Qualité Comptable	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice des Finances et du Conseil de Gestion
Alexandre CHANTELAT	Responsable du Service Conseil de Gestion	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice des Finances et du Conseil de Gestion
Lorris CISTERNE	Responsable du Service Financement	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice des Finances et du Conseil de Gestion

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 AVR 2026

Le Maire,

Julien BONY

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

ANNEXES

Pour la Direction Générale Adjointe Services à la Population

- Les plafonds financiers indiqués correspondent aux limites maximales pour la signature en matière de passation et d'exécution des marchés, accords-cadres et contrats.
- La suppléance s'exerce uniquement en cas d'absence ou d'empêchement du délégataire.
- Toute modification (nouveau délégataire, changement de plafond ou de suppléance) fait l'objet d'un arrêté modificatif et d'une mise à jour de l'annexe.
- Cette annexe regroupe toutes les informations nécessaires pour le suivi administratif, le pilotage de la fonction achat et le respect des plafonds de délégation.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Agnès FROMENT	Directrice Générale des Services	**Exécution :** Groupe 1 & 2	E : 216 000	Robert PAGES
Julie HAMELIN	Directrice Générale Adjointe Service à la Population	**Passation** (P) > 25 000/ ≤ 60 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 60 000/ ≤ 100 000 Groupe 2 : ≤100 000	P : 60 000 E : 100 000	DGS
Régis BESSE	Directeur de la Culture et des Relations Internationales	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directrice Générale Adjointe Service à la Population
Emmanuel ROLHION	Directeur adjoint de la Culture et des Relations Internationales	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de la Culture et des Relations Internationales

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Pauline REYNARD - DESACHY	Responsable du Service de l'Administration Générale	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de la Culture et des Relations Internationales
Cécile BOURDUCHE-FINOT	Responsable du Service Stratégie Européenne et Internationale	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de la Culture et des Relations Internationales
Fanny MARTIN	Responsable du Service des Arts visuels / Art dans l'Espace Public	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de la Culture et des Relations Internationales
Flore BRASQUIES	Responsable du Service Espaces communs / Innovation culturelle	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de la Culture et des Relations Internationales
Sarah MEUNIER	Responsable du Service Spectacle Vivant	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de la Culture et des Relations Internationales
Lucie BRAUN	Responsable du service Education artistique et des Pratiques Culturelles	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de la Culture et des Relations Internationales
Jean-Benoît BURNICHON	Directeur des Sports et de la Logistique	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directrice Générale Adjointe Service à la Population
Poste vacant	Responsable du service Logistique	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E)	P : 10 000 E : 25 000	Directeur des Sports et de la Logistique

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
		Groupe 1 : ≤ 25 000		
Benoît FILHON	Responsable du Service Enseignement du Sport	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur des Sports et de la Logistique
David ROCTON	Responsable du Service Installations de Plein Air	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur des Sports et de la Logistique
Lisa MISSIO	Responsable du Service des Installations Couvertes	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur des Sports et de la Logistique
Perrine DIJOUX	Directrice de l'Education	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directrice Générale Adjointe Service à la Population
Estelle BIRLIN	Responsable du Service des Moyens Généraux	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice de l'Education
Catherine BELMONT	Directrice de la Petite Enfance	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directrice Générale Adjointe Service à la Population

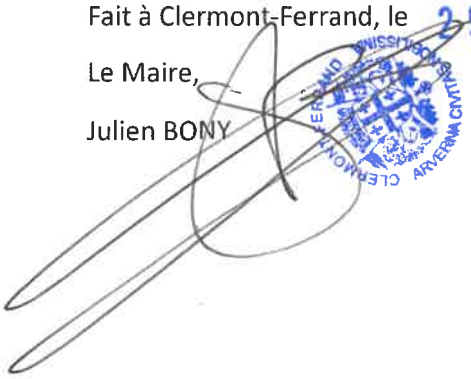
Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Joël MEURIE	Responsable du Service Développement des Projets et des Partenariats	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice de la Petite Enfance
Nathalie BOURDET	Responsable du Service Ressources des Moyens Généraux	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice de la Petite Enfance
Peggy PENY	Responsable du Service Inscription et Orientation des enfants de moins de 3 ans	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice de la Petite Enfance

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 AVR 2026

Le Maire,

Julien BONY



Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

ANNEXES

Pour la Direction Générale Adjointe Solidarités et Cohésion

- Les plafonds financiers indiqués correspondent aux limites maximales pour la signature en matière de passation et d'exécution des marchés, accords-cadres et contrats.
- La suppléance s'exerce uniquement en cas d'absence ou d'empêchement du délégataire.
- Toute modification (nouveau délégataire, changement de plafond ou de suppléance) fait l'objet d'un arrêté modificatif et d'une mise à jour de l'annexe.
- Cette annexe regroupe toutes les informations nécessaires pour le suivi administratif, le pilotage de la fonction achat et le respect des plafonds de délégation.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Agnès FROMENT	Directrice Générale des Services	**Exécution :** Groupe 1 & 2	E : 216 000	Robert PAGES
Anne PEYRIDIEUX	Directrice Générale Adjointe Solidarités et Cohésion Sociale	**Passation** (P) > 25 000/ ≤ 60 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 60 000/ ≤ 100 000 Groupe 2 : ≤100 000	P : 60 000 E : 100 000	DGS
Christophe GAUTHIER	Directeur du Développement Social et Urbain	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directrice Générale Adjointe Solidarités et Cohésion Sociale

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Clément VOLDOIRE	Directeur Enfance Jeunesse	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directrice Générale Adjointe Solidarités et Cohésion Sociale
Nathalie BOISVERT	Responsable du Service Périscolaire	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur Enfance Jeunesse
Pretty GAZEL	Responsable du Service Extrascolaire	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur Enfance Jeunesse
Manon MICHELET	Responsable du Service Jeunesse et Vie Etudiante	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur Enfance Jeunesse
Isabelle PERRIER	Directrice de la Santé Publique	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directrice Générale Adjointe Solidarités et Cohésion Sociale
Stéphanie TRONEL	Responsable du Service Santé et Prévention Infantile	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur
Amine FATIH	Directeur Adjoint Vie Associative et Ressources	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directrice Générale Adjointe Solidarités et Cohésion Sociale

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Rachid BOUMALASSA	Responsable du Service Vie Associative	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur Adjoint Vie Associative et Ressources
Karine PLASSARD	Responsable de la Mission Egalité des Droits	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice Générale Adjointe Solidarités et Cohésion Sociale

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 AVR 2026

Le Maire,

Julien BONY

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

ANNEXES

Pour la Direction Générale Adjointe Ressources Humaines, Relations Usager.ère.s et Transformation Digitale

- Les plafonds financiers indiqués correspondent aux limites maximales pour la signature en matière de passation et d'exécution des marchés, accords-cadres et contrats.
- La suppléance s'exerce uniquement en cas d'absence ou d'empêchement du délégataire.
- Toute modification (nouveau délégataire, changement de plafond ou de suppléance) fait l'objet d'un arrêté modificatif et d'une mise à jour de l'annexe.
- Cette annexe regroupe toutes les informations nécessaires pour le suivi administratif, le pilotage de la fonction achat et le respect des plafonds de délégation.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Agnès FROMENT	Directrice Générale des Services	**Exécution :** Groupe 1 & 2	E : 216 000	Robert PAGES
Dolorès LAOPE	Directrice Générale Adjointe Ressources Humaines, Relations Usager.ère.s et Transformation Digitale	**Passation** (P) > 25 000/ ≤ 60 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 60 000/ ≤ 100 000 Groupe 2 : ≤100 000	P : 60 000 E : 100 000	DGS
Amina ESSABIR	Directrice de la Relation Usager.ère.s et de la Transformation Digitale	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	DGA Ressources Humaines, Relations Usager.ère.s et Transformation Digitale

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Alice VANHOENACKER	Directeur adjoint de Relation Usager.ère.s et de la Transformation Digitale	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice de la Relation Usager.ère.s et de la Transformation Digitale
Bélaïd IBARHIM-OUALI	Directeur de la Qualité de Vie au Travail	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	DGA Ressources Humaines, Relations Usager.ère.s et Transformation Digitale
Céline DECOTTE	Responsable du Service des Relations et de l'Action Sociale	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de la Qualité de Vie au Travail
Carole SAPIO	Responsable du Service Prévention et Promotion Santé	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de la Qualité de Vie au Travail
Béatrice LABOURIER	Directrice des Emplois et des Compétences	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	DGA Ressources Humaines, Relations Usager.ère.s et Transformation Digitale
Catherine GOMES	Responsable du Service Recrutement	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice des Emplois et des Compétences
Nathalie PEGNY	Responsable du Service Formation	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice des Emplois et des Compétences

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Marie LAFONT	Directrice de l'Administration du Personnel	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	DGA Ressources Humaines, Relations Usager.ère.s et Transformation Digitale
Emilie MASIERI	Responsable du Service Carrière/Paye	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice de l'Administration du Personnel
Amine KHETTABI	Responsable du Service Maintien dans l'Emploi	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice de l'Administration du Personnel
Franck BARBEAU	Directeur des Usages Numériques	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	DGA Ressources Humaines, Relations Usager.ère.s et Transformation Digitale
Éric ANDREJEWSKI	Responsable du Centre de Services Applicatifs	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur des Usages Numériques
Maëlle RAZAFIMAHEFA	Responsable du Centre de Services Techniques	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur des Usages Numériques

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 AVR 2026

Le Maire,

Julien BONY

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

ANNEXES

Pour la Direction Générale Adjointe Transition Energétique, Ecologie Urbaine et Partage de l'Espace Public

- Les plafonds financiers indiqués correspondent aux limites maximales pour la signature en matière de passation et d'exécution des marchés, accords-cadres et contrats.
- La suppléance s'exerce uniquement en cas d'absence ou d'empêchement du délégataire.
- Toute modification (nouveau délégataire, changement de plafond ou de suppléance) fait l'objet d'un arrêté modificatif et d'une mise à jour de l'annexe.
- Cette annexe regroupe toutes les informations nécessaires pour le suivi administratif, le pilotage de la fonction achat et le respect des plafonds de délégation.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Agnès FROMENT	Directrice Générale des Services	**Exécution :** Groupe 1 & 2	E : 216 000	Robert PAGES
Pascal VIVIER	Directeur Général Adjoint Transition Energétique, Ecologie Urbaine et Partage de l'Espace Public	**Passation** (P) > 25 000/ ≤ 60 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 60 000/ ≤ 100 000 Groupe 2 : ≤100 000	P : 60 000 E : 100 000	DGS
Pauline BAYARD	Cheffe de projet Plan d'actions Montferrand	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur Général Adjoint Transition Energétique, Ecologie Urbaine et Partage de l'Espace Public

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Christophe DEBUIRE	Directeur de la Construction et de la Gestion Responsables du Patrimoine	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directeur Général Adjoint Transition Energétique, Ecologie Urbaine et Partage de l'Espace Public
Jean-Patrick MULLER	Responsable du Service Administratif et Financier	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de la Construction et de la Gestion Responsables du Patrimoine
Stéphane PIGOIS	Responsable du Service de Gestion Patrimoniale et Maîtrise des Energies	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de la Construction et de la Gestion Responsables du Patrimoine
Aurélie LURDOS	Responsable du Service Maintenance et Exploitation	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de la Construction et de la Gestion Responsables du Patrimoine
Vincent MOURY	Responsable du Service Conduite d'Opérations	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de la Construction et de la Gestion Responsables du Patrimoine
Charline HUGONNET	Responsable du Service Etudes Programmation / Conception et Economie de la Construction	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de la Construction et de la Gestion Responsables du Patrimoine

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Jean-Michel PASCAL	Responsable du Service des Moyens Généraux	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de la Construction et de la Gestion Responsables du Patrimoine
Graziella BRUNETTI	Directrice du Commerce, des Usages et du Partage de l'Espace Public	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directeur Général Adjoint Transition Energétique, Ecologie Urbaine et Partage de l'Espace Public
Marlène GOUYON	Responsable du Service Commerce	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice du Commerce, des Usages et du Partage de l'Espace Public
Xavier LAGEARD	Responsable du Service Usage de l'Espace Public	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice du Commerce, des Usages et du Partage de l'Espace Public
Arthur NICOLLIN	Responsable du Service Partage de l'Espace Public	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice du Commerce, des Usages et du Partage de l'Espace Public
Carole GUEVARA	Responsable du Service Finances et des Contentieux Administratifs	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice du Commerce, des Usages et du Partage de l'Espace Public

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Géraldine DEROZIER	Directrice de l'Alimentation Durable et de l'Ecologie Urbaine	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directeur Général Adjoint Transition Energétique, Ecologie Urbaine et Partage de l'Espace Public
Pascal CHARBONNEL	Responsable du Service de la Restauration Collective	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice de l'Alimentation Durable et de l'Ecologie Urbaine
Laurine DUMONT	Directrice de l'Urbanisme	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directeur Général Adjoint Transition Energétique, Ecologie Urbaine et Partage de l'Espace Public
Chrstine DELBAC	Responsable du Service Instruction des Autorisations d'Urbanisme	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice de l'Urbanisme
Luc SANROMA	Responsable du Service Foncier	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice de l'Urbanisme
Emilie BARGE	Responsable du Service Etude et Programmation Urbaine	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice de l'Urbanisme

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Yann LEMOIGNE	Directeur de l'Espace Public et Proximité	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directeur Général Adjoint Transition Energétique, Ecologie Urbaine et Partage de l'Espace Public
Vincent TIXIER	Responsable du Service des Pôles de Proximité Territoriale	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de l'Espace Public et Proximité
Marine MONTMAGNON	Responsable du Service Nature et Jardins	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de l'Espace Public et Proximité
Philippe THOMAS	Responsable du Service Routes Structurantes, Mobilier Ubrain et Signalisation	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de l'Espace Public et Proximité
Gilles PONCET	Responsable du Service Garage	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de l'Espace Public et Proximité
Sonia MARTINEZ DUBUISSON	Responsable du Service Nettoiement Mécanique Viabilité	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de l'Espace Public et Proximité
David ROELLY	Responsable du Service Moyens Communs et Assistance Technique au Pôles	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de l'Espace Public et Proximité

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Orida GASSED	Responsable du Service Administration Générale	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de l'Espace Public et Proximité
Yann HOUVENAGHEL	Directrice du Développement Durable et des Energies	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directeur Général Adjoint Transition Energétique, Ecologie Urbaine et Partage de l'Espace Public
Fabrice BEAULIEU	Directeur de l'Ingénierie, de l'Aménagement et Mobilité	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directeur Général Adjoint Transition Energétique, Ecologie Urbaine et Partage de l'Espace Public
Julien LAPIERE	Directeur Adjoint de l'Ingénierie, de l'Aménagement et Mobilité	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de l'Ingénierie, de l'Aménagement et Mobilité
Christiane CLERMONT	Responsable du Service Paysage et Conception des Espaces Publics	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de l'Ingénierie, de l'Aménagement et Mobilité
Jonathan LAMARCHE	Responsable du Service Mobilité et Gestion des Circulations	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de l'Ingénierie, de l'Aménagement et Mobilité
Sylvain CHARLICART	Responsable du Service Gestion Patrimoniale, Voirie et Ouvrage d'Art	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de l'Ingénierie, de l'Aménagement et Mobilité

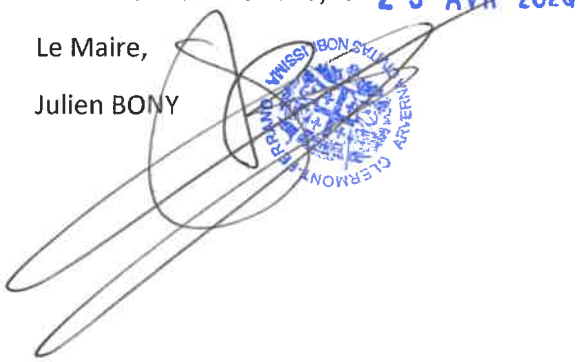
Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Lilian BOUVIER	Responsable du Service Grands Projets d'Aménagement	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de l'Ingénierie, de l'Aménagement et Mobilité
Stéphanie IVANCIC	Responsable du Service Administratif et Financier	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de l'Ingénierie, de l'Aménagement et Mobilité
Antoine HAMEL	Responsable du Service Eclairage Public et Signalisation Lumineuse Routière	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directeur de l'Ingénierie, de l'Aménagement et Mobilité

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 AVR 2026

Le Maire,

Julien BONY



Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.

ANNEXES

Pour la Direction Pôle Communication et Evènementiel

- Les plafonds financiers indiqués correspondent aux limites maximales pour la signature en matière de passation et d'exécution des marchés, accords-cadres et contrats.
- La suppléance s'exerce uniquement en cas d'absence ou d'empêchement du délégataire.
- Toute modification (nouveau délégataire, changement de plafond ou de suppléance) fait l'objet d'un arrêté modificatif et d'une mise à jour de l'annexe.
- Cette annexe regroupe toutes les informations nécessaires pour le suivi administratif, le pilotage de la fonction achat et le respect des plafonds de délégation.

Prénom et Nom	Fonction	Niveau de délégation	Plafond financier (€ HT)	Suppléance
Agnès FROMENT	Directrice Générale des Services	**Exécution :** Groupe 1 & 2	E : 216 000	Robert PAGES
Christel VALEILLE	Directrice de la Communication	**Passation** (P) > 10 000/ ≤ 25 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : > 25 000/ ≤ 60 000 Groupe 2 : ≤60 000	P : 25 000 E : 60 000	Directrice Générale des Services
Géraud TOURNILHAC	Responsable Protocole et Manifestations	**Passation** (P) ≤10 000 **Exécution** (E) Groupe 1 : ≤ 25 000	P : 10 000 E : 25 000	Directrice Générale des Services

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 AVR 2026

Le Maire,

Julien BONY

Tout recours contre le présent acte peut être porté devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Cette juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet https://citoyens.telerecours.fr.